



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 90382

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur les récentes déclarations faites par M. le Président de la République lors de son intervention au Congrès de l'Union sociale pour l'habitat le 24 septembre 2015 à Montpellier. À cette occasion, il a en effet annoncé un élargissement et une simplification du prêt à taux zéro accordé par l'État aux ménages qui souhaitent accéder à la propriété, sans pour autant donner plus de détails. Il lui demande de lui indiquer quelles seront les nouvelles modalités d'accèsion à cette forme de prêt.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90382

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7852

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)